possible de l'établir à peu de frais, en confiant aux stations locales du t.s.f. le soin de radiodiffuser les pronostics atmosphériques à intervalles réguliers et fréquents. Cette amélioration rendrait de précieux services à notre navigation côtière.

De plus, avec la collaboration des gouvernements provinciaux nous pourrions également élaborer un plan d'assurances à primes peu élevées qui couvriraient les bateaux et agrès de pêche contre les dangers de la mer, ce qui serait certainement avantageux à notre industrie de la pêche. Je dois ajouter que, pour diverses raisons il est presque impossible d'assurer les petits bateaux de pêche en particulier dans les compagnies privées d'assurance maritime.

Monsieur l'Orateur, nous sommes ici pour la session d'ouverture de la vingtième législature du Canada dans le but de remplir le mandat spécial que chacun de nous a reçu de la population du pays lors des élections et qui consiste à poser des fondations solides pour que le Canada d'après-guerre soit meilleur et plus grand, tout en fournissant notre contribution à la sécurité internationale. C'est une tâche importante et loin d'être facile. Je désire également signaler d'une manière particulière à la Chambre les nombreuses difficultés qui se dresseront le long du chemin que notre pays doit parcourir, avant de revenir à son activité du temps de paix.

Nous avons travaillé en commun pour faire du Canada un grand pays pendant la guerre, et nous resterons également unis pour le rendre grand dans la paix. Ce but commun ne peut être atteint sans l'entière collaboration de tous et chaque citoyen du pays. Je prie Dieu qui nous a accordé la victoire et la paix de nous guider dans nos efforts pour conserver la paix dans le domaine international comme dans le domaine national.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Personne ne s'attend à ce que je poursuive aujourd'hui le présent débat mais, avant de proposer l'ajournement, j'aimerais faire deux ou trois courtes observations.

Tout d'abord, c'est avec un très grand plaisir que je saisis l'occasion de féliciter le proposeur de l'Adresse à Son Excellence ainsi que celui qui l'appuie MM. Benidickson et Langlois. L'un et l'autre méritent tous nos éloges pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche et je suis heureux d'être le premier à leur offrir mes félicitations. J'ai le plaisir de connaître le proposeur de la résolution depuis ses premiers jours à l'université de ma province d'adoption et, à en juger par son expérience et sa formation, il saura, j'en suis sûr, se montrer un membre utile et

précieux de la Chambre. Je n'ai pas eu le bonheur de faire la connaissance de l'honorable député qui a appuyé la résolution mais, si j'en juge par le discours qu'il vient de prononcer et par l'expérience qu'il a acquise alors qu'il était en uniforme militaire, je suis convaincu que sa collaboration à nos travaux sera précieuse et profitable.

Tous approuveront en général la plupart de ce qu'ont dit ces honorables messieurs. Quant à certaines de leurs observations, on ne peut guère s'attendre à ce qu'elles reçoivent l'approbation entière de ceux qui voient d'un autre œil le Gouvernement. Je ne tiens pas à être le premier à leur reprocher d'avoir fait montre d'un zèle extraordinaire à découvrir les vertus du Gouvernement et d'avoir fermé les yeux sur ses erreurs. Ce sera à ceux qui suivront à montrer du doigt les fautes d'omission et à jeter la lumière sur les points qu'ils n'ont pas voulu aborder.

Hier, monsieur l'Orateur, j'ai eu, l'honneur de vous offrir mes hommages avant que vous ayez été élu au poste que vous occupez. Aujourd'hui, au nom de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, je désire vous souhaiter la bienvenue et le même succès que celui qui a marqué la tâche de vos prédécesseurs.

Quant aux projets du Gouvernement énoncés dans le discours du trône, aux réalisations du Gouvernement en ces dernières années et à l'état général du bien-être public, je me propose de faire les commentaires que je jugerai utiles à la prochaine séance de la Chambre. Je propose donc l'ajournement du débat.

La motion est adoptée et le débat est ajourné.

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la Chambre s'ajourne à 5 heures de l'après-midi.

Lundi 10 septembre 1946.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. COLDWELL INTERDICTION DE L'ENTRÉE À DES VISITEURS QUI DÉSIRENT ENTREVOIR LES MEMBRES DU PARLEMENT

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je tiens à aborder une question qui touche les privilèges des membres du Parlement, et qui m'intéresse en ma qualité de membre du Parlement. Ce matin, on a interdit l'entrée de cet immeuble, avant même qu'elles en aient franchi la porte, à des personnes qui désiraient entrevoir des membres du Parlement. Au nombre de ceux à qui l'on a ainsi demandé, avant de les laisser